

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR DU 24 MARS 2023

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Jean-Philippe STEFANINI (Président, en visio), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière, en visio), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier adjoint), Rémi BAUDOT (en visio, départ à 18h), Nelly DEVILLE.

Membre excusé (1)

Pierrick MERINO (Secrétaire adjoint)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en présentiel et visioconférence ; Début de la réunion à 17h05.

1. Approbation du projet de CR du BD du 1^{er} février 2023

Le compte-rendu de ce Bureau directeur est définitivement approuvé à l'unanimité.

2. Compétitions

Suite à une erreur de calcul pour la définition des équipes qualifiées pour le Championnat de France de Relais-Sprint ayant conduit à publication d'une 2^{ème} liste, le Bureau directeur décide de les qualifier en surplus (une abstention).

53 équipes sont donc qualifiées pour le CFRS auxquelles s'ajouteront les équipes désignées par les Ligues.

Après quelques demandes de modification, le Bureau directeur valide le design des médailles en bois remises lors des compétitions.

L'IOF a lancé un appel à toutes les fédérations pour compléter le calendrier 2025 car il manque des organisateurs pour les EYOC, les compétitions de CO à VTT et de CO à ski.

Une information en ce sens sera faite auprès des clubs et des structures déconcentrées.

La question de la qualification des personnes secouristes qui doivent être présentes lors d'une compétition est en cours d'analyse. Actuellement, sous 500 personnes, il est mentionné dans nos règles techniques et de sécurité, l'obligation de disposer de secouristes diplômés alors qu'au-delà, il doit s'agir de secouristes relevant d'une association agréée par le ministère de l'Intérieur. Le médecin fédéral a été saisi de la question.

3. Informatique

Une des actions souhaitées par la MAIF dans le cadre du contrat de partenariat est un défi numérique. Un cahier des charges a été défini pour l'action retenue portant sur le co-voiturage afin de développer une application pour recenser les kilomètres. 3 devis ont été demandés.

Le Bureau directeur valide le devis de KISIS (Gaël UTARD). Valérie BERGER-CAPBERN est désignée pour faire l'interface avec le prestataire. La mise en avant de notre partenaire doit être intégrée dans le cahier des charges.

Le serveur informatique hébergeant le site, chez OVH, est à bout de souffle. Le Bureau valide la mise en place d'un autre serveur plus performant, tout en assurant la transition.



4. Communication

Le Bureau valide le devis pour équiper les comités départementaux de 2 flammes FFCO à mettre en place lors des organisations.

Le Président rappelle la politique de retransmission télévisuelle de nos compétitions mise en place au niveau fédéral en 2022 : financement de la retransmission avec 8 Mont Blanc et Outdoor Sports Médias des CFRS et CF Relais de catégorie soutenue par l'Agence Nationale du Sport et bénéficiant d'un partenariat local ; participation financière aux coûts de la retransmission des Championnats du Monde, d'Europe et de la finale de la Coupe du Monde de CO pédestre.

Pour 2023, seul un des lieux de compétitions nationales de relais permet de disposer de l'accès haut débit indispensable à une retransmission TV. Après discussion avec l'organisateur sur qui devait porter le projet, il a été décidé de la confier à la Fédération. Toutefois l'offre reçue est en augmentation de plus de 30% par rapport au prix de 2022 et aucun partenaire local n'a été identifié contrairement à 2022. Après consultation de la commission communication et du bureau directeur et prise en considération des priorités affichées par l'Agence Nationale du Sport dans son appel à projet sur le Fonds de soutien à la production audiovisuelle pour 2023, il sera proposé au Comité directeur de ne pas engager de tels frais.

Une réunion de travail est prévue mercredi prochain pour travailler à une solution alternative, pouvant s'appuyer sur du suivi GPS et sur une diffusion en streaming sur la chaîne Youtube de la FFCO.

Pour les compétitions internationales, le Bureau valide de poursuivre l'engagement à hauteur maximum de 5000€ en examinant toutes les solutions possibles.

5. Points divers

- Le Bureau directeur accepte à l'unanimité le devis proposé par Cart'olt (Sébastien CAZELLE) pour l'organisation du Challenge National des Ecoles de Course d'Orientation, prévu le 24 août 2023.
- Le Président fait part du courrier de la Direction des Sports relatif à l'évaluation de la fédération. Suite à celle-ci, il est acté que le nombre plancher de CTS placés auprès de la FFCO est de 5 jusqu'en 2025 (18 fédérations sont en baisse, 27 sont stables, 35 en gagnent, en sachant que 86% des CTS sont en fédérations olympiques).
Il se dit surpris par les notes portées par le Ministère, en décalage avec celles d'auto-évaluation de la fédération, notamment sur les critères relatifs à l'éthique et l'intégrité, le haut niveau... Une demande de rendez-vous afin de comprendre les raisons ayant conduit à ces notes a été formulée.
Il signale également le courrier envoyé à la Ministre à propos de la formation professionnelle, sans réponse à ce jour. Il propose de tenir le CNOSF informé de ces problématiques. La proposition est acceptée
- Un membre du Bureau signale que le club organisateur des 3 jours du Jura, dont l'effectif maximum affiché est de 500 coureurs, aurait réservé la moitié des places pour les Suisses sans le signaler explicitement.

Fin de la réunion à 18h20.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale
Dominique BRET

